

M. Finlayson a répondu que c'était exact pour tous les domaines autres que l'assurance-vie. Je pourrais ajouter que si l'alphabet comprenait 27 lettres, nous devrions inclure l'assurance-vie puisque l'article 6 comprend tout de A à Z.

M. Cameron (High-Park): Le député invente cette déclaration de toutes pièces. Elle ne repose sur aucun fondement. Elle n'est pas à l'honneur du député.

M. Howard: Il n'est même pas à mon honneur d'écouter mon ami d'High Park. Donc, la compagnie d'assurance Aetna ne veut pas faire d'assurance-vie.

M. le président: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les îles): En prenant part à ce débat, monsieur le président, je veux d'abord insister sur toute cette question d'assurance. Depuis longtemps déjà, je m'inquiète de la prolifération des sociétés d'assurance de tous genres. Dans le cas d'une société d'assurance comme celle-ci, nous ferions peut-être mieux de commencer par définir clairement le genre d'affaires dont il s'agit, car j'ai remarqué que toutes les affaires qui mettent en cause une institution financière prennent toujours, dans notre société, un air de respectabilité, voire d'intouchabilité, et la réalité se cache derrière une façade. De toute évidence, les sociétés d'assurance de ce genre se livrent à ce qu'on pourrait appeler une activité de spéculation. Nous spéculons tous, avec nos sociétés d'assurance-incendie, sur les chances de ne pas passer au feu; elles spéculent avec nous de la même manière. Non pas que cette activité soit illégale ou immorale, mais elle n'est pas, pour autant, hautement respectable, parce qu'elle tient de la finance. C'est une entreprise d'ordre spéculatif, et cette société d'assurance nous demande de lui permettre de s'adonner à la spéculation dans 26 domaines différents d'accidents, de dangers ou de pertes.

Sur ce point, monsieur le président, j'estime que nous avons fait l'expérience, dans une région du pays, d'une manière très satisfaisante d'assurer des occasions de spéculation, si l'on veut, à l'égard d'une sorte d'accident que les citoyens peuvent avoir. Je veux parler de l'assurance-automobile. Tout le monde sait qu'on a institué, dans une des provinces canadiennes, un régime de spéculation, pour ainsi dire, à l'égard des accidents d'automobile dont

[M. Howard.]

la gestion est assurée par le gouvernement provincial. Il en résulte que les heureux habitants de cette province peuvent se protéger contre les accidents d'automobile à une fraction du coût que doivent payer ceux d'entre nous qui vivent dans d'autres provinces.

A ce sujet, j'estime qu'il est grand temps que nous examinions toute la question des accidents en nous fondant sur les mêmes principes que ceux qui ont inspiré le régime d'assurance-automobile de la Saskatchewan, qui se poursuit, je le signale, sous un gouvernement libéral, même s'il a été institué par un gouvernement CCF. Nous devrions examiner très attentivement ces bills qui ont trait à l'assurance, même ceux qui ne concernent pas l'assurance-vie, qui sont encore plus sujets à caution que les sociétés d'assurance-accidents. Je n'aborderai pas ces questions, car elles n'englobent pas l'assurance-vie.

L'un des points sur lesquels je tiens à insister, comme l'a fait mon collègue de Skeena, et que j'aimerais peut-être développer un peu plus est le fait qu'une compagnie entièrement étrangère s'introduise dans l'industrie du jeu pour soutirer aux Canadiens un volume très intéressant de primes, je présume, sans quoi elle ne demanderait pas l'autorisation de faire des affaires ici.

Sérieusement, monsieur le président, cette question devrait vivement préoccuper les Canadiens, à cause des effets de la possession étrangère, notamment des institutions financières. L'ancien ministre des Finances n'est pas le seul à avoir exprimé son inquiétude au sujet de la possession des institutions financières par des étrangers. Le ministre actuel des Finances poursuit sa politique dans un domaine très important. A mon sens, si nous permettons ce genre d'exploitation, si nous autorisons des sociétés étrangères d'assurance à venir s'établir au Canada, nous rendrons plus difficile l'un des plus graves problèmes de tout gouvernement du Canada, soit celui de la balance des paiements. J'admets que les bénéfices que cette société enverra aux États-Unis n'influeront pas en eux-mêmes beaucoup sur la balance des paiements, mais je suis d'avis, monsieur le président, que le transfert graduel d'intérêts et de dividendes des sociétés d'assurance d'appartenance américaine constitue une large part des problèmes que pose notre balance des paiements. Donc, je doute qu'il soit utile de permettre à une autre compagnie de pénétrer dans ce domaine, pour prélever sur les revenus du peuple canadien l'argent que coûte cette protection, et en